



Est-ce que c'est possible de régulariser ma situation administratif ?

Par **Mustapha1**, le **04/03/2024** à **14:42**

Bonjour, rn rnJe suis tunisien rn rnJe suis entré en France le 9 septembre 2012 avec un visa long séjour valant titre dern rn séjour mention "étudiant" pour une période d'un anrn rnLa préfecture m'a toujours renouvelé mon titre de séjour jusqu'au mois dern rn novembre 2017 et depuis novembre 2017, je suis toujours en situation irrégulière rn rnEn juillet 2022, j'ai déposé une demande de titre de séjour pour raisons de santé etrn rn le 12 juin 2023, ma demande de titre de séjour a été refusé par la préfecture. rn rnCe refus a été accompagné d'une obligation de quitter le territoire français. rnrnj'ai fait un recours contentieux au sein du tribunal administratif contre la décision dern rn la préfecture le 04 août 2023 et j'attends toujours la réponse du tribunalrn rn administratif rn rnrnD'après l'article 3 de l'accord franco-tunisien modifié " Les ressortissants tunisiensrn rn désireux d'exercer une activité professionnelle salariée en France, pour une duréern rn d'un an au minimum, et qui ne relèvent pas des dispositions de l'article 1er durn rn présent Accord, reçoivent, après contrôle médical et sur présentation d'un contratrnrn rn de travail visé par les autorités compétentes, un titre de séjour valable un anrn rn et renouvelable et portant la mention «salarié »rn rnDans la liste des métiers en tension, il existe 77 métiers ouverts aux tunisiensrn rn désirant travailler en France: enseignant d'enseignement général spécialité maths rn rnDonc si j'arrive à avoir un contrat de 1 an en tant que enseignant contractuel enrnrn mathématiques au lycée ou au collègern rnEst-ce que j'ai le droit à une carte de séjour salarié d'un an de plein droitrn rn renouvelable ? rn rnMerci de vos réponsesrn